



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BASSIN DE LA MAINE

AVIS AUX USAGERS

Rivière : LA SARTHE

Référence : Avis_DDT49-2025- 146 -Sarthe

Les usagers du bassin de la Maine sont informés qu'un spectacle pyrotechnique sur le domaine public fluvial sera tiré d'une prairie située en face du quai des Moulins en bordure de la rivière la Sarthe sur la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray.

La navigation et le stationnement des bateaux de toutes sortes seront interdits sur la Sarthe, sur une distance de 200 mètres en aval et en amont du quai des Moulins.

Date et horaire : 15 août 2025, entre 22 h 30 et 23 h 45

Seules les embarcations nécessaires à l'organisation et à la sécurité du feu d'artifice, seront autorisées à naviguer dans cette zone.

À Angers, le 7 juillet 2025
Pour le Préfet et par délégation
la cheffe de l'unité Loire et navigation,

Sophie MAQUIN

À Angers, le 7 juillet 2025
Pour le Préfet et par délégation
la cheffe de l'unité Loire et navigation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Maquin', written in a cursive style.

Sophie MAQUIN